

Retard ur mes charges, le syndic fait pression

Par victor_51, le 22/03/2009 à 02:03

bonsoir, je voudrais savoir quel est le délai légal pour payer ses charges (deux trimestres de retard) car le syndic ma envoyé un courrier qui dit que s est un commandement a payer alors que je pensais que c etait un huissier qui etait habilité a faire ca ,mais aussi ils m ont demandé de payer des frais de relance avec, en on t ils le droit?, merci pour votre réponse a bientot de vos nouvelles, encore une fois merci; et bravo a votre site, les gens ont besoin de vous.